

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 33 (1961)

**Heft:** 9

  

**Artikel:** Le Conseil fédéral se préoccupe toujours davantage de l'aménagement du territoire national

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125189>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Le Conseil fédéral se préoccupe toujours davantage de l'aménagement du territoire national**

39

Il y a quelque temps on nous informait que le Conseil fédéral avait adressé un message à l'Assemblée fédérale l'invitant à augmenter la subvention de la Confédération à l'Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN).

Si nous y revenons aujourd'hui, c'est pour souligner deux faits importants. D'une part, l'aménagement national est reconnu en haut lieu indispensable à la bonne marche du pays (citons le texte du message officiel: «L'Association suisse pour le plan d'aménagement national facilite l'accomplissement de tâches très concrètes et très urgentes qui touchent les intérêts de la Suisse tout entière, mais elle rend aussi des services à la Confédération elle-même.») D'autre part, on ne se contente pas de reconnaître l'utilité d'une telle association, on estime nécessaire de l'aider financièrement dans sa tâche («L'association ne pourra poursuivre son activité fructueuse que si elle continue de bénéficier de l'appui de la Confédération et que si cet appui est encore renforcé.») En quoi l'Association suisse pour le plan d'aménagement national mérite-t-elle l'intérêt des Confédérés et de leurs autorités? Le message du Conseil fédéral expose les tâches essentielles qui lui incombent.

30% environ des communes ont édicté un règlement des constructions et environ 20% ont dressé des plans d'aménagement local. De nombreuses autres communes sont en train d'édicter des règlements sur les constructions. Il est par conséquent urgent d'élaborer dans une plus large mesure des recommandations et de les mettre à la disposition des spécialistes et des communes.

«Dans les régions en voie de développement économique, les communes commencent à s'imbriquer toujours plus. C'est surtout le cas aux abords des grandes villes; mais des phénomènes semblables se manifestent également sur le Plateau où la population est très dense. Dans ces cas-là, le plan d'aménagement régional est le seul moyen permettant aux communes de conserver leur autonomie et de résoudre les problèmes dérivant des enchevêtrements... L'extension continue des villes réclame toujours plus impérieusement des plans d'aménagement régional. Cela ressort nettement d'une comparaison du nombre des habitants résidant actuellement et antérieurement dans les centres urbains: en 1850, 11,9% de la population suisse vivait dans des localités de 5000 habitants ou plus; en 1900, ce chiffre était de 30,6%; en 1950, il était de 48,3%. Compte tenu des faubourgs des grandes villes, la population urbaine représente maintenant 60% du total suisse.

Or les conditions deviennent toujours plus difficiles dans les villes, en raison de l'accroissement de la population et de la motorisation, de la pénurie d'eau qui se manifeste çà et là, de la hausse du prix des terrains, comme aussi des enchevêtrements toujours plus poussés. Seule l'élaboration de plans d'aménagement détaillés permet de résoudre ces problèmes fort complexes. A cet égard, la situation en Suisse est semblable à celle qui existe à l'étranger, avec cette différence, il est vrai, que certains pays en tête du progrès dans ce domaine y consacrent des moyens beaucoup plus considérables.

»Considérée pour l'ensemble de la Suisse, l'augmentation continue de la population pose des problèmes qui ne sont pas uniquement d'ordre technique (questions de transports et de communications, par exemple), mais aussi hautement politiques. A côté des concentrations urbaines, il existe des régions à population clairsemée, avec de petites communes qui ne sont plus guère en mesure de s'acquitter de leurs tâches de caractère public ... Ainsi apparaissent, en matière de développement, des différences qui, à la longue, portent atteinte à la structure fédérative de notre pays. Le plan d'aménagement national est là pour indiquer les moyens de créer un bon équilibre entre les forces économiques. Il ne s'agit pas de niveler, mais de sauvegarder les possibilités de développement qui s'offrent à chaque commune ou région du fait de sa situation et de son caractère. Une mesure unique sera rarement efficace. Il faut un ensemble de mesures tendant, suivant les cas, à développer les transports et communications agricoles. A cela s'ajoutent tous les plans visant à combattre le peuplement excessif de certaines régions.»

Le message du Conseil fédéral déclare encore:

«Grâce à l'activité de l'association, notre peuple se rend maintenant mieux compte de la nécessité d'un aménagement du territoire. On est arrivé à la conviction qu'il est nécessaire d'établir des plans et qu'avec le temps rien ne serait plus onéreux que de vouloir économiser en matière de planification ... Etant donné les grandes tâches à accomplir pour l'aménagement du territoire, l'Association pour le plan d'aménagement national doit être mise en mesure de faire davantage pour atteindre son but.»

Résumons-nous. Le champ d'activité de l'ASPAN comprend trois domaines: les plans d'aménagement local, les plans d'aménagement régional et les plans d'aménagement national. Œuvre d'utilité publique, l'ASPAN cherche uniquement à maintenir ou améliorer le bien-être de chacun. Faut-il citer encore le Conseil fédéral? Il paraît bien clair que le plan d'aménagement national est devenu une affaire qui intéresse le pays tout entier et prend toujours plus d'importance.»

ASPAN